

Date d’Affichage : le 18/10/2017

COMMISSION DES JEUNES Réunion du 17/10/2017
--

Présents : MM. C.FOURNIER, D.SAUVAGE, P.LAVIGNON, J.WIMEZ

Excusés : MM. D.HARY, J.HIVART

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 07/10/2017 :

Coupe Défisports+ U15 :

55381.1 ARQUES ES/LANDRETHUN LE NORD. Forfait de Arques ES. Homologué : Arques ES 0/Landrethun le Nord 3. Amende 23 euros à Arques ES.

EXEMPTS pour le 3^{ème} tour (le 28/10/2017) :

Coupe Defisports+ U18 :

LE PORTEL AP – BOURTHES (U16) – ST MARTIN BOULOGNE – LA CAPELLE LES BOULOGNE – CALAIS BEAU MARAIS – GROUPEMENT QUIESTEDE-ROQUETOIRE – SURQUES ESCOEUILLES – LANDRETHUN LE NORD

Coupe Defisports+ U15 :

GROUPEMENT LYSAAFOOT – OUTREAU AS B – CONTEVILLE/WIERRE EFFROY – BLARINGHEM – ENQUIN LES MINES – COULOGNE B – BOULOGNE CONTI – ATTIN – LONGUENESSE MALA FOOT – LE PORTEL STADE B – ST OMER US B

La présente décision est susceptible d’appel devant la Commission d’Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : C.FOURNIER